

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 14 Décembre 2022

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt deux

Et le quatorze décembre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

08/12/2022

Date d'affichage :

08/12/2022

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL – H. JAUBERT – V. LEVEQUE
S. REBUFFAT – S. AELVOET – B. BERTRAND – R. BENEJEAN - M. DUMAS
J. DELCOURT F. CHEILAN – A. RATTIER - M. SOLER - J.L. CLOEZ
N. LIGNY – A. VASAI

Objet de la délibération 71-2022

Commission Extra-Municipale
Fixation du nombre de membres

Excusé(s) ayant donné pouvoir

P. PORTE à H. JAUBERT
S. LEBELLE à M. DUMAS
N. TARLANT à F. CHEILAN

Absent(s) excusé(s)

A. JOUBERT
J. CHUECOS

Jean-Louis CLOEZ a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Frédéric BLARQUEZ

La municipalité a souhaité associer les Cabannais à la vie de la commune et notamment à l'organisation des manifestations locales par la création de la commission extra-municipale « Animation vie locale ».

Une première réunion d'information a eu lieu le mardi 11 octobre 2022 afin d'exposer le fonctionnement de cette commission, de connaître les citoyens intéressés et de répondre aux éventuelles questions.

Dans le respect du règlement intérieur approuvé lors du Conseil Municipal du 18 juillet 2022, Il est proposé d'approuver la composition suivante :

- Le Maire
- 7 élus
- 17 administrés ou représentant d'association désigné sur la base du volontariat

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Vu l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°42-2022 du 18 juillet 2022 portant création de la commission extra-municipale Animation vie locale,
Vu la délibération n°43-2022 du 18 juillet 2022 portant adoption du règlement intérieur de ladite commission,

Vu la composition suivante :

- Le Maire
- 7 élus
- 17 administrés ou représentant d'association désigné sur la base du volontariat

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article I : D'APPROUVER la composition de la commission extra-municipale Animation vie locale,

Article II : D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document y afférent.

VOTE

Pour : G. MOURGUES – J.H. FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL – M. AUGIER
F. BLARQUEZ – M. NOEL – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – S. AELVOET
B. BERTRAND – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LABELLE – J. DELCOURT – F. CHEILAN – A. RATTIER
M. SOLER – J.L. CLOEZ – N. TARLANT – N. LIGNY – A. VASAI

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Gilles MOURGUES




La secrétaire de séance

Jean-Louis CLOEZ

